



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Conférence des Parties contractantes à l'Accord européen de 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Deuxième réunion

Genève, 13 mai 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la Conférence* ** ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 13 mai 2019, à 14 h 30

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau.
3. Pouvoirs.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Règlement intérieur.
6. Examen et adoption d'un protocole portant modification de l'ADR.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/ADR/CONF/2019/1/Add.1. La date limite pour la communication des documents officiels a été fixée au 27 février 2019.

** Aucun document ne sera disponible en salle. Tous les documents de la session et les informations connexes seront disponibles sur le site de la Division des transports durables de la CEE (<https://www.unece.org/index.php?id=51214>).

*** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=0KcvL5>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 71992). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.

